

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**KRONES celerol LU 7610**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Lubrifiant

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH  
Böhmerwaldstraße 5  
93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

e-mail kic@kic-krones.com

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

sdb\_info@umco.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

La classification et l'étiquetage en matière de corrosion / irritation cutanée sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de lésions / irritations oculaires graves sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**

-

**Mention d'avertissement**

-

**Mentions de danger**

-

**Mentions de danger (UE)**

**EUH208**

Contient acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

**EUH210**

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Conseils de prudence**

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

## Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

## 2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélange d'huiles minérales, de sulfonate de calcium épaississant, d'additifs et de Téflon®.

#### Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires		
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	<b>acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium</b>			
	68584-23-6 271-529-4 - 01-2119492627-25	Skin Sens. 1B; H317	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	<b>dodécylbenzènesulfonate-de-calcium</b>			
	26264-06-2 247-557-8 - -	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	< 5,00	% en poids
3	<b>benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène</b>			
	68411-46-1 270-128-1 - 01-2119491299-23	Aquatic Chronic 3; H412	< 2,50	% en poids
4	<b>acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium</b>			
	70024-69-0 274-263-7 - 01-2119492616-28	Skin Sens. 1B; H317	< 2,50	% en poids
5	<b>acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium</b>			
	61789-86-4 263-093-9 - 01-2119488992-18	Skin Sens. 1B; H317	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-
4	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-
5	-	Skin Sens. 1B; H317: C >= 10%	-	-

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celeroL LU 7610

**Version actuelle:** 2.0.1, établi le: 04.01.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 02.07.2020

**Région:** FR

## 4.1 Description des premiers secours

### Indications générales

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

### Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

### Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement médical.

### Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Demander le conseil du médecin

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. Dioxyde de carbone; Sable; Extincteur à poudre; Mousse

#### Agent d'extinction non approprié

Eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; Vapeurs/gaz toxiques; composés fluorés

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Sol très glissant suite au déversement du produit.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination". Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

## Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

## Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

##### valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium</b>			<b>68584-23-6 271-529-4</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène</b>			<b>68411-46-1 270-128-1</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,62	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	4,37	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium</b>			<b>70024-69-0 274-263-7</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium</b>			<b>61789-86-4 263-093-9</b>	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	3,33	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	1,03	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	11,75	mg/m <sup>3</sup>

##### valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	<b>acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium</b>			<b>68584-23-6 271-529-4</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,9	mg/m <sup>3</sup>
2	<b>benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène</b>			<b>68411-46-1 270-128-1</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,31	mg/m <sup>3</sup>

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,31	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	1,09	mg/m <sup>3</sup>
3	<b>acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium</b>			<b>70024-69-0 274-263-7</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,9	mg/m <sup>3</sup>
4	<b>acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium</b>			<b>61789-86-4 263-093-9</b>	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,833	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1,667	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	0,513	mg/cm <sup>2</sup>
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,90	mg/m <sup>3</sup>

## valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	<b>acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium</b>		<b>68584-23-6 271-529-4</b>
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000 g/kg
	Eau	eau marine sédiment	226000 g/kg
	sol	-	271000 g/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg nourriture
2	<b>benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène</b>		<b>68411-46-1 270-128-1</b>
	Eau	eau douce	0,051 mg/L
	Eau	eau marine	0,0051 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,51 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	9320 mg/kg
	concerne : poids sec		
	Eau	eau marine sédiment	932 mg/kg
	concerne : poids sec		
	sol	-	1860 mg/kg
	concerne : poids sec		
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1 mg/L
3	<b>acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium</b>		<b>70024-69-0 274-263-7</b>
	Eau	eau douce	1 mg/L
	Eau	eau marine	1 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	10 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000 g/kg
	Eau	eau marine sédiment	226000 g/kg
	sol	-	271000 g/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	16,667 mg/kg nourriture
4	<b>acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium</b>		<b>61789-86-4 263-093-9</b>
	Eau	eau douce	1,00 mg/L
	Eau	eau marine	1,00 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	226000000 mg/kg
	concerne : poids sec		

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

**Version actuelle:** 2.0.1, établi le: 04.01.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 02.07.2020

**Région:** FR

Eau	eau marine sédiment	226000000	mg/kg
concerne : poids sec			
sol	-	271000000	mg/kg
concerne : poids sec			
station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	1000,00	mg/L
empoisonnement secondaire	-	16,667	mg/kg
concerne : alimentaires			

## 8.2 Contrôle de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

#### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

#### Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié néoprène  
Matériau approprié nitrile  
Matériau approprié PVC

#### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Etat d'agrégation

liquide

#### Etat

pâteux

#### Couleur

brun clair

#### Odeur

inodore

#### pH

Donnée non disponible.

#### Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Donnée non disponible.

#### Point de fusion/point de congélation

Donnée non disponible.

#### Température de décomposition

Donnée non disponible.

#### Point d'éclair

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

Valeur	>	180	°C
--------	---	-----	----

<b>Température d'inflammation</b>
Donnée non disponible.

<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	
Remarque/s	Le produit n'est pas spontanément inflammable.

<b>Propriétés explosives</b>
Le produit n'est pas explosif.

<b>Inflammabilité</b>
Donnée non disponible.

<b>Limites inférieure d'explosion</b>
Donnée non disponible.

<b>Limites supérieure d'explosion</b>
Donnée non disponible.

<b>Pression de vapeur</b>
Donnée non disponible.

<b>Densité de vapeur relative</b>
Donnée non disponible.

<b>Densité relative</b>
Donnée non disponible.

<b>Densité</b>		
Valeur	0,97	g/cm <sup>3</sup>
Température de référence	20	°C

<b>Solubilité dans l'eau</b>	
Remarque/s	insoluble

<b>Solubilité</b>
Donnée non disponible.

<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
log Pow	>	6	
Source	ECHA		
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
log Pow	>	4,46	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

<b>Viscosité cinématique</b>		
Valeur	550	Pa.s
Type	dynamique	

<b>Caractéristiques des particules</b>
Donnée non disponible.

## 9.2 Autres informations

<b>Autres informations</b>
Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

# Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

## 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

## 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

## 10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

## 10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

## 10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		
2	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

### Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Nom du produit
1	KRONES celerol LU 7610
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Nom du produit
1	KRONES celerol LU 7610
Remarque/s	analogue à un produit de composition similaire.



# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

Évaluation	Non irritant
------------	--------------

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		OCDE 406	
Source		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Voie d'exposition		Peau	
Espèces		cobaye	
Méthode		Buehler	
Source		ECHA	
Évaluation		sensibilisant	

## Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces		Salmonella typhimurium: TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100; Escherichia coli WP2 uvrA	
Méthode		OECD 471	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Espèces		souris	
Méthode		OECD 474	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

## Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
Voie d'exposition		orale	
Espèces		rat	
Méthode		OECD 422	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Espèces		rat	
Méthode		OECD 415	
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

## Cancérogénicité

Donnée non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
Voie d'exposition		orale	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 407		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		par inhalation	
Espèces	rat		
Méthode	OECD 412		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition		dermale	
Méthode	OECD 410		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

## Danger par aspiration

Donnée non disponible.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

### Autres informations

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
CL50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
LL50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Cyprinodon variegatus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		
3	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CL50	>	10000	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Cyprinodon variegatus		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

## Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
CE50		51	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OTS 797.1300		
Source	ECHA		
3	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EPA OTS 797.1300		
Source	ECHA		

## Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
CE50		>	100 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		
3	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4	263-093-9
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EPA OTS 797.1050		
Source	ECHA		

## Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

## Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0	274-263-7
CE50		>	10000
Espèces	boue activée		
Méthode	OCDE 209		
Source	ECHA		

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 04.01.2023

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 02.07.2020

Région: FR

Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	1	%	
Durée	28	jour(s)	
Méthode	OCDE 301 B		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
<b>2</b>	<b>acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium</b>	<b>70024-69-0</b>	<b>274-263-7</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	8	%	
Durée	28	jour(s)	
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		
<b>3</b>	<b>acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium</b>	<b>61789-86-4</b>	<b>263-093-9</b>
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	8,6	%	
Durée	28	jour(s)	
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement		

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1	270-128-1
log Pow	>	6	
Source	ECHA		
<b>2</b>	<b>acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium</b>	<b>70024-69-0</b>	<b>274-263-7</b>
log Pow	>	4,46	
Température de référence		20	°C
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

## 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

## 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

**Version actuelle:** 2.0.1, établi le: 04.01.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 02.07.2020

**Région:** FR

## Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements UE

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

#### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

#### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

#### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

# Fiche de données de sécurité CE

---

**Nom commercial :** KRONES celerol LU 7610

**Version actuelle:** 2.0.1, établi le: 04.01.2023

**Version remplacée:** 2.0.0, établi le: 02.07.2020

**Région:** FR

---

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.  
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: [umco@umco.de](mailto:umco@umco.de)

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760815